

## **RAPPORT MORAL et D'ACTIVITES - ADUES 23 mai 2017**

Les membres de l'actuel Conseil d'Administration ont pris leur fonction, il y a un an pour certains, depuis plusieurs années pour d'autres, témoins de son histoire ; tous sont motivés par l'intérêt qu'ils portent aux affaires communales et particulièrement à la gestion de l'eau et se sont impliqués avec régularité en prenant une part active au travail indispensable.

### **1) A quoi sert l'ADUES ?**

Notre association est avant tout citoyenne, en ce qu'elle permet à ceux qui y adhèrent d'être au courant de la vie de la cité et de défendre les intérêts des utilisateurs de l'eau.

Cette eau qui, comme vous le savez, est un bien commun que nous offre la nature ; elle est essentielle à la vie (boisson, nourriture, usages domestiques, propreté, jardins...).

Cette eau, qui coule à la source de St Barthélémy, il a fallu la drainer jusqu'à nos robinets, la contrôler, la traiter (si nécessaire). Certaines municipalités, comme la nôtre, ont choisi de se décharger de cette organisation et de la confier en délégation de service public (DSP) à la SEERC-SUEZ en 2007, puis en 2012, date à laquelle le contrat a été renouvelé pour 12 ans (soit jusqu'en 2024).

Nous pensons que, comme de nombreuses grandes villes (Paris, Grenoble, Bordeaux, Nice...) et villages (Mouans-Sartoux, Varages, Tourtour, Villecroze...), les citoyens doivent rester, via leurs élus, maîtres de sa gestion, du contrôle de son coût, de la répartition des bénéfices.

Aussi n'avons-nous eu de cesse que d'examiner les contrats nous liant à la SEERC-SUEZ, mais aussi au Syndicat Intercommunal du Haut Var (SIHV), courroie de transmission pour l'approvisionnement en eau, pour comprendre ce qui explique le montant élevé du prix du m<sup>3</sup> qui nous est facturé.

Et là, nous nous sommes heurtés à une opacité (intentionnelle?) de ces organismes, qui nous empêche l'accès à des documents pourtant publics. Ceux dont nous disposons ont révélé des anomalies : par exemple, la comparaison entre des relevés annuels de compteurs et d'autres relevés courant sur d'autres périodes (de juillet à juin...). Comment comparer des chiffres ne couvrant pas des périodes identiques ???

En octobre 2016, le Conseil Municipal, jusque là particulièrement sourd à nos remarques, a enfin réalisé les incohérences du rapport annuel de la SEERC-SUEZ et osé demander des explications. Quel en est le résultat ???

Il a enfin réclamé les pénalités dues par cette multinationale (ce qui n'était pas fait depuis 4 ans). Est-ce effectif ?

Il a enfin limogé son expert, tendancieusement proche des intérêts des grandes sociétés de distribution (et donc loin des intérêts des consommateurs).

Pour autant, nos élus n'ont pas retroussé leurs manches pour étudier toutes les clauses des contrats et en mesurer les lacunes.

Mais nos recherches volontaristes nous ont permis d'accéder à certains documents, actuellement à l'étude chez un spécialiste de compétence nationale.

**2) Par ailleurs, nous avons un autre sujet de préoccupation : l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), entre 2018 et 2020.**

En effet, elle prévoit le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités soit, pour nous, à la CAD. Quelle sera l'attitude des élus de cette communauté de communes ? Privilégieront-ils les régies municipales ? Ou bien opteront-ils pour les délégations de service public (où les bénéficiaires vont immanquablement aux actionnaires)?

Nous avons abordé le sujet avec l'actuel président de la CAD, Mr Olivier AUDIBERT-TROIN, qui a lancé un audit pour connaître la réalité du terrain et décider ensuite du meilleur choix pour les administrés. **Ira-t-il dans l'intérêt des usagers ???**

Concernant les prochaines élections législatives, nous vous proposons d'adresser un courrier à tous les candidats de notre circonscription pour connaître leur position : s'ils étaient élus, soutiendraient-ils ou rejetteraient-ils la loi NOTRe (et les conséquences que son application entraînerait dans la gestion de l'eau)?

**3) Notre association est affiliée à des réseaux nationaux (l'union fait la force).**

Elle s'est dotée d'un site : **adues.org** , documenté et évolutif, grâce à la vigilance de Jean-Claude. Vous y trouverez les rapports annuels de la Mairie de Salernes, de la SEERC-SUEZ et du SIHV, des articles intéressants et de la documentation sur les textes régissant la gestion de l'eau, vos obligations et vos droits.

Elle a organisé plusieurs fois un stand, à la Fête des Associations, sur le marché du dimanche matin, ou devant la BIOCCOP, où les Salernois ont pu venir poser des questions.

Nos avancées sont modestes, compte-tenu de l'obstruction faite par notre mairie et par les délégataires, mais néanmoins nous constituons une vigilance citoyenne, contrepartie à l'arbitraire de certaines décisions, prises sans nous demander notre avis, bien que nous concernant tous.

Par exemple, nous critiquons la soumission des élus salernois qui ont accepté, sans sourciller et sans négocier, toutes les propositions de la SEERC-SUEZ.

Autre exemple, la parfaite opacité dans l'attribution des subventions municipales : notre demande de subvention déposée en bonne et due forme, en janvier 2017, n'a obtenu

aucune réponse, ni sur son acceptation ou son refus, ni sur les critères appliqués pour soutenir telle ou telle association.

**ADHÉREZ ANNUELLEMENT**, mais mieux encore, **VENEZ NOUS REJOINDRE AU CONSEIL d'ADMINISTRATION**.

Nous vous accueillerons avec plaisir. La charge est d'environ une réunion par mois, (sauf si événement urgent). Vous connaîtrez plus en détail le fonctionnement des institutions chargées de l'eau et de l'assainissement.

Vous apporterez votre point de vue et serez partie prenante de nos actions citoyennes.

La Présidente,

Marie-Pierre DELAUAUD